

RAPPORT ANNUEL

# PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

## Assainissement non collectif

CDC COEUR DE CHARENTE

### Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

# Sommaire

<b>PRIX &amp; QUALITE</b>	<b>0</b>
<b>DU SERVICE PUBLIC</b>	<b>0</b>
<b>1. Caractérisation technique du service</b>	<b>2</b>
1.1. Présentation du territoire desservi	2
1.2. Estimation de la population desservie	2
<b>2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service</b>	<b>3</b>
2.1. Modalités de tarification	3
2.2. Les Recettes du service	4
<b>3. Activités du service</b>	<b>5</b>
<b>4. Indicateurs de performance</b>	<b>6</b>
4.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	6
4.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	6
<b>Annexe 1. Bilan d'activités par commune</b>	<b>8</b>

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CDC COEUR DE CHARENTE (Communauté de communes)
- **Communes desservies** : AIGRE, AMBÉRAC, ANAIS, AUNAC-SUR-CHARENTE, AUSSAC-VADALLE, BARBEZIÈRES, BESSÉ, CELLEFROUIN, CELLETES, LA CHAPELLE, CHARMÉ, CHENON, COULONGES, ÉBRÉON, FONTCLAIREAU, FONTENILLE, FOUQUEURE, LES GOURS, JUILLÉ, LICHÈRES, LIGNÉ, LONNES, LUPSAULT, LUXÉ, MAINE-DE-BOIXE, MANSLE, MONTIGNAC-CHARENTE, MOUTON, MOUTONNEAU, NANCLARS, ORADOUR, PUYRÉAUX, RANVILLE-BREUILLAUD, SAINT-AMANT-DE-BOIXE, VAL-DE-BONNIEURE, SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE, SAINT-FRAIGNE, SAINT-FRONT, SAINT-GROUX, LA TÂCHE, TOURRIERS, TUSSON, VALENCE, VARS, VENTOUSE, VERDILLE, VERVANT, VILLEJOUBERT, VILLOGNON, VOUHARTE, XAMBES
- Le service est exploité en régie. Il assure les tâches suivantes : application du règlement du service, contrôle de bonne exécution installation nouvelle, contrôle de conception installation nouvelle, diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien.

## 1.2. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 14 800 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 22 000.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 67 % au 31/12/2023 (67 % au 31/12/2022).

Le service public d'assainissement non collectif couvre un parc d'environ 8074 installations.

## 2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Modalités	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation
<b>Tarif du contrôle des installations en € TTC</b>	20,00	24,00	17%
<b>Tarif de l'examen préalable de la conception € TTC</b>	100,00	100,00	0%
<b>Tarif de vérification de l'exécution des travaux € TTC</b>	0,00	0,00	0%-
<b>Tarif diagnostic dans le cadre de transactions immobilières</b>	100,00	100,00	0%

## 2.2. Les Recettes du service

En € TTC	Collectivité
<b>Montant des contrôles réalisés</b>	171 643,00
<b>Montant de travaux réalisés</b>	0,00
<b>Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange</b>	0,00
<b>Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers</b>	0,00
<b>Contribution exceptionnelle du budget général</b>	0,00
<b>Total</b>	<b>171 643,00</b>

### 3. Activités du service

<b>Prestation</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>
Contrôle de conception installation nouvelle	104	77	-25,96%
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	88	54	-38,64%
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	272	344	26,47%
Contrôle à la demande du propriétaire (vente)	221	210	-4,98%
Avis sur certificat d'urbanisme	79	51	-35,44%

Vous trouverez le détail des activités du service par commune en Annexe 1

## 4. Indicateurs de performance

### 4.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Nombre de points max.	Points obtenus
<b>Partie A</b>		<b>100</b>	
VP. 168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	<b>20</b>
VP. 169	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	<b>20</b>
VP. 170	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	<b>30</b>
VP. 171	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	<b>30</b>
<b>Partie B</b>			
VP. 172	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	<b>0</b>
VP. 173	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	20	<b>0</b>
VP. 177	Le service assure le traitement des matières de vidange	10	<b>0</b>

Pour 2023, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 100 (100 en 2022).

### 4.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

**AR Prefecture**016-200072023-20241024-20241024\_02-DE  
Reçu le 05/11/2024


Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

	2022	2023	Variation
nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes	1877	1837	-2%
nombre d'installations considérées, dans le cadre du contrôle du fonctionnement et de l'entretien, comme ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	4571	4492	-2%
nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	6448	6329	-2%
nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service	7889	7934	+1%
Taux de conformité [%]	81,7%	79,8%	



## Annexe 1. Bilan d'activités par commune

## Bilan Activités SPANC 2023



	Nombre installations	Diagnostic		Contrôle travaux		Contrôle projet	Certificat d'urbanisme
		Périodique	Vente	Permis de Construire	Réhabilitation	PC + Réhabilitation	
AIGRE	357	0	11	1	0	2	1
AMBERAC	198	0	4	0	0	1	2
ANAI	159	0	0	0	3	3	2
AUNAC SUR CHARENTE	127	0	1	0	0	0	1
AUSSAC VADALLE	282	0	4	3	2	4	1
BARBEZIERES	85	0	2	0	1	2	0
BESSE	82	0	0	0	0	1	1
CELLEFROUIN	276	2	12	0	0	1	3
CELLETES	222	0	11	0	1	4	0
CHARME	217	1	5	0	1	2	0
CHENON	38	1	1	0	0	0	1
COULONGES	3	0	0	0	0	1	0
EBREON	96	0	2	0	1	1	1
FONTENILLE	196	0	9	0	2	4	1
FOUQUEURE	261	0	7	2	1	3	1
JUILLE	112	1	3	0	0	0	0
LA CHAPELLE	115	0	9	0	1	1	3
LA TACHE	71	0	3	0	0	0	0
LES GOURS	68	0	3	0	2	1	0
LICHERES	63	0	0	0	0	0	1
LIGNE	103	2	1	0	1	2	0
LONNES	107	0	1	0	0	2	1
LUPSAULT	87	0	4	0	0	0	0
LUXE	470	0	11	0	0	1	2
MAINE DE BOIXE	246	0	6	3	1	3	1
MANSLE	298	1	6	1	2	4	5
MONTIGNAC	88	0	1	0	1	0	0
MOUTON	134	54	3	0	0	0	1
MOUTONNEAU	63	0	2	0	0	1	0
NANCLARS	7	0	0	0	0	0	0
ORADOUR	91	0	1	0	1	0	0
PUYREAU	149	2	5	0	0	2	5
RANVILLE-BREUILLAUD	109	0	5	0	0	1	2
SAINT AMANT DE BOIXE	139	0	0	0	2	2	0
SAINT CIERS SUR BONNIEURE	177	0	7	1	1	1	1
SAINT FRAIGNE	259	0	7	0	1	3	0
SAINT FRONT	164	81	6	0	0	1	2
SAINT GROUX	79	0	1	0	0	1	0
TOURRIERS	218	0	3	2	2	2	2
TUSSON	176	0	9	0	0	0	1
VAL DE BONNIEURE	426	77	6	0	4	3	0
VALENCE	134	59	2	0	0	0	1
VARS	619	0	17	0	3	7	7
VENTOUSE	81	0	2	0	2	1	0
VERDILLE	144	4	3	0	0	4	0
VERVANT	80	0	3	0	0	0	1
VILLEJOUBERT	176	0	4	2	0	2	0
VILLOGNON	74	0	1	0	2	2	2
VOUHARTE	112	59	3	0	1	1	1
XAMBES	36	0	3	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>8 074</b>	<b>344</b>	<b>210</b>	<b>15</b>	<b>39</b>	<b>77</b>	<b>54</b>
		<b>554</b>		<b>54</b>			

	Unité	2022	2023
<b>Indicateurs clés</b>			
<b>Taux de couverture de l'ANC</b>	%	67%	67%
Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service (VP.181)	hab.	22 000	22 000
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service d'ANC (D.301)	hab.	14 800	14 800
Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations (VP.305)	Oui/non	oui	oui
<b>Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D.302) - A SAISIR</b>	<b>0-140 pts</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D.302) - Calcul de vérification</b>	<b>0-140 pts</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Partie A</b>	<b>0-100 pts</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP.168)	Oui/non	oui	oui
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP.169)	Oui/non	oui	oui
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (VP.170)	Oui/non	oui	oui
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (VP.171)	Oui/non	oui	oui
<b>Partie B</b>	<b>0-40 pts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP.172)	Oui/non		non
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP.173)	Oui/non		non
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP.174)	Oui/non		non
<b>Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P.301.3) - A SAISIR</b>	%		
<b>Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif - Calcul de vérification</b>	%	<b>82%</b>	<b>79.8%</b>
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167)	Unité	7 889	7 934
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.164)	Unité	4 571	4 492
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267)	Unité	1 877	1 837
<b>Financier</b>			
<b>Tarifs</b>			
Tarif du contrôle de l'ANC (DC.196)	€	20,00	24,00
Tarif TTC de l'examen préalable de la conception (complémentaire) (DC.325)	€	100,00	100,00
Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux (complémentaire) (DC.326)	€	0,00	0,00
<b>Budget global du service - Collectivité + Exploitant(s)</b>			
Montant des recettes provenant des contrôles (DC.197)	€	197 176,00	171 643,31
Montant financier des travaux réalisés (DC.198)	€	0,00	0,00
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange (complémentaire) (DC.327)	€	0,00	0,00
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers (complémentaire) (DC.328)	€	0,00	0,00
Abonnement par le budget général (complémentaire) (DC.329)	€	0,00	0,00
Assujettissement à la TVA (complémentaire) (DC.330)	Oui/non		non
<b>Dont budget Exploitant(s)</b>			
Montant des recettes provenant des contrôles	€		
Montant financier des travaux réalisés	€		
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange (complémentaire)	€		
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers (complémentaire)	€		
<b>Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) - Calculs de vérification</b>			
Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (complémentaire) (DC.320)	Unité	281	308
<b>Par taille en EH</b>		<b>8 301</b>	<b>8 089</b>
Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées (DC.307)	Unité	8 005	8 074
Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées (DC.308)	Unité	15	15
<b>Par type (individuel/regroupé)</b>		<b>8 286</b>	<b>8 074</b>
Nombre d'installations contrôlées desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques ou assimilées (DC.309)	Unité	8 005	8 074
Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements (DC.310)	Unité		
<b>Par filière de traitement</b>		<b>8 170</b>	<b>7 934</b>
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place (DC.311)	Unité	1 653	1 638
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué (DC.312)	Unité	3 031	3 073
Nombre d'installations agréées contrôlées (DC.313)	Unité	373	399
Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes) (DC.314)	Unité	2 832	2 824
<b>Par mode d'évacuation des eaux</b>		<b>8 170</b>	<b>7 934</b>
Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol (complémentaire) (DC.316)	Unité	5 989	6 007
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (complémentaire) (DC.317)	Unité	689	690
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration (complémentaire) (DC.318)	Unité	6	6
Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation (complémentaire - calculé) (DC.319)	Unité	1 205	1 231
<b>Parc</b>			
Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC (DC.306)	Unité	8 005	8 074
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N (complémentaire) (DC.332)	Unité	104	77
Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches (complémentaire) (DC.315)	Unité	7	9
Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N (complémentaire) (VP.303)	Unité	0	0
<b>Parc existant</b>			
Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (complémentaire) (DC.321)	Unité	1 095	1 172
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N (complémentaire) (VP.334)	Unité	493	554
<b>Parc neuf/réhabilité</b>			
Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (complémentaire - calculé) (DC.322)	Unité	0	0
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N (complémentaire) (DC.331)	Unité		39
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N (complémentaire) (DC.333)	Unité	88	54
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées (complémentaire) (DC.342)	Unité	0	0
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle (complémentaire) (DC.343)	Unité		0
Nombre d'opérations neuves dans l'année N (complémentaire) (DC.341)	Unité		15
<b>Niveau de service</b>			
Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N) (complémentaire) (VP.301)	Oui/non	non	non
Fréquence (en années) du contrôle périodique (complémentaire) (VP.323)	an(s)	10	10
Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N) (complémentaire) (VP.324)	Oui/non	non	non
Existence d'une permanence téléphonique (O/N) (complémentaire) (VP.335)	Oui/non	oui	oui
Existence d'une permanence physique (O/N) (complémentaire) (VP.336)	Oui/non	oui	oui
Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N) (complémentaire) (VP.337)	Oui/non	oui	oui
Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N) (complémentaire) (VP.338)	Oui/non	oui	oui
Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N) (complémentaire) (VP.339)	Oui/non	oui	oui
Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N) (complémentaire) (VP.340)	Oui/non	oui	oui
Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N) (complémentaire) (VP.302)	Oui/non	non	non